

Programme d'assistance financière

Chez University Hospitals, toutes les personnes sont traitées avec respect, quelle que soit leur situation financière personnelle, et personne ne se voit refuser ou reporter des soins d'urgence ou médicalement nécessaires en raison de son incapacité à payer les services.

Si vous remplissez les critères d'admissibilité à l'assistance financière, la facture de vos soins d'urgence ou médicalement nécessaires dans un établissement hospitalier UH peut être réduite dans le cadre du programme d'assistance financière d'UH.

Admissibilité à l'assistance financière

Vous pouvez être admissible à l'assistance financière si vous résidez dans le nord-est de l'Ohio, si vous avez reçu des soins dans l'un des établissements hospitaliers UH participant au programme et si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- vous n'avez pas d'assurance maladie ;
- vous êtes médicalement indigent(e), ce qui est déterminé en calculant le pourcentage de votre revenu familial que représentent vos dépenses médicales ;
- vous avez une assurance maladie et un revenu annuel du foyer compris entre 0 et 400 % du seuil prévu par les lignes directrices fédérales sur la pauvreté (un conseiller financier peut vous aider à le déterminer).

Assistance financière : personnes non assurées, sous-assurées et assurées*		
Lignes directrices fédérales sur la pauvreté	0 – 250 %	251 – 400 %
Réduction	100 %	AGB ¹
Indigence médicale^{1,2}		
Lignes directrices fédérales sur la pauvreté	401 – 600 %	≥ 601 %
Responsabilité maximale en pourcentage du revenu du foyer	10 %	15 %

De plus amples informations concernant les établissements hospitaliers et les centres de santé UH participant au programme sont disponibles sur le site UHhospitals.org/Financial Assistance.

¹ AGB : montants généralement facturés (Amounts Generally Billed). UH ne facturera jamais plus que les AGB pour les soins d'urgence ou médicalement nécessaires aux patients admissibles à l'assistance financière ou médicalement indigents.

² Les patients peuvent éventuellement bénéficier d'une assistance financière partielle s'ils peuvent prouver que leurs frais médicaux sont supérieurs à un pourcentage établi du revenu de leur foyer, comme expliqué ci-dessus. Pour en savoir plus, contactez un conseiller de l'assistance financière. Les patients souhaitant déposer une demande de réduction dans le cadre de la présente politique doivent fournir rapidement les documents demandés concernant leurs revenus, leur résidence et les frais médicaux concernés.

Comment déposer une demande d'assistance financière ?

Vous devez remplir une demande d'assistance financière, puis l'envoyer à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Nous vous conseillons d'envoyer votre demande dès que possible afin que nous puissions vous aider à gérer vos frais médicaux. La demande doit être envoyée sous 240 jours à compter de la réception de votre premier relevé de facturation à la suite de votre sortie de l'hôpital concernant le service pour lequel vous demandez une assistance financière.

Vous devez également fournir des informations pour aider UH à déterminer votre admissibilité et votre niveau d'assistance financière. Ces informations peuvent comprendre les documents suivants :

- Formulaires W2
- Note de crédit
- Dernière déclaration de revenus nationale ou fédérale
- Relevés bancaires
- Fiches de paie

Si vous n'êtes pas admissible à l'assistance financière, vous pouvez demander à un conseiller financier d'examiner votre cas afin de convenir d'un échéancier de paiement avec UH.

Comment obtenir un exemplaire gratuit de la politique et de la demande d'assistance financière ?

Vous pouvez obtenir des informations à propos du programme d'assistance financière d'UH en remplissant la demande d'assistance financière. Vous pouvez également retirer un exemplaire gratuit du formulaire, ou demander qu'il vous soit envoyé, de l'une des manières suivantes :

Accès en ligne et impression :

UHhospitals.org/FinancialAssistance

Accès par téléphone :

Conseillers financiers

Appelez le **866 771 7266**.

Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, HE.

Les patients ayant reçu des services à l'**UH Lake West Medical Center** ou à l'**UH TriPoint Medical Center** peuvent contacter le **440 602 6682**.

Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, HE.

Services de traduction

Si vous souhaitez recevoir les informations sur l'assistance financière ou un formulaire de demande dans une langue autre que l'anglais, contactez-nous par l'une des méthodes indiquées ci-dessus.